



MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES

PROJET DE RENAISSANCE DES INFRASTRUCTURES en CÔTE D'IVOIRE - FINANCEMENT ADDITIONEL (PRICI- FA)

Crédit IDA N°: 5921-CI





AVIS A D'APPEL D'OFFRE T 001/PREMU/2017 RELATIF AUX TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES VILLES DE KORHOGO ET DE FERKESSÉDOUGOU

- 1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le de «Development Business» du 20 janvier 2017».
- 2. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a reçu un don de l'Association Internationale pour le Développement (IDA), pour financer le Projet de renforcement de l'alimentation en eau potable en milieu urbain (PREMU), et a l'intention d'utiliser une partie de ce don pour effectuer des paiements autorisés au titre du marché relatifs aux travaux de renforcement de l'alimentation en eau potable des villes de Korhogo et de Ferkessédougou.
- 3. La Cellule de Coordination du Projet de Renforcement de l'Alimentation en Eau potable en Milieu Urbain (PREMU), agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures Économiques, sollicite des offres sous pli fermé de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour exécuter les travaux de renforcement de l'alimentation en eau potable des villes de Korhogo et Ferkessédougou.

Les travaux, objet de cet appel d'offres se décomposent en un (1) lot unique.

Le délai d'exécution des travaux est de Douze (12) mois.

Les travaux comprennent notamment :

- la Construction et l'équipement d'une station de traitement T3 de plus de 700 m3/h;
- la Construction et l'équipement de réservoir au sol/bâche de stockage de plus de 3000 m3 ;
- l'équipement de la salle de reprise de plus de 200 m3/h;
- l'équipement de la salle de transformation et de l'armoire ;
- la fourniture et pose de conduite en fonte ductile de plus de 38 km en DN 400 et DN 300 mm, et
- le raccordement d'équipement électrique, d'automatisme et de télégestion.
- 4. Les marchés issus de cet appel d'offres seront passés sur prix unitaire
- 5. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Cellule de Coordination du Projet de renforcement de l'alimentation en eau potable en milieu urbain (PREMU) et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessous de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures Temps Universel.
- 6. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir le Dossier d'Appel d'Offres complet en français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessous contre un paiement non remboursable de la somme de Cinquante mille (50 000) francs CFA. Le paiement pourra se faire en versement espèces, par chèque certifié auprès de l'Agence Comptable du PRICI ou dépôt direct sur le compte ouvert à la NSIA BANQUE 8-10, Avenue JOSEPH ANOMA-Abidjan 01, sous le numéro Cl042 01214 <031360285800 85 intitulé « PRI CI/ RESSOURCES PROPRES ».
- 7. Les Instructions aux Soumissionnaires et les Cahiers des Clauses Administratives et Générales sont ceux du Dossier Type d'Appel d'Offres pour Travaux Droit Civil, version janvier 2012.
- 8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard le vendredi 09 juin 2017 à 10 heures Temps Universel. Les offres doivent comprendre une garantie de l'offre, pour un montant de soixante-quinze millions (75 000 000) F CFA.
- 9. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent à la salle de conférence à l'adresse indiquée ci-dessous le vendredi 09 juin 2017 à 10 heures 30 minutes Temps Universel.
- 10. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres international (AOI) tel que défini dans les « Directives : passation des marchés de fournitures, de travaux et de services (autres que les services de consultants) par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » édition janvier 2011 révisé en juillet 2014, et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives.
- 11. Les exigences en matière de qualification sont :
- (a) Avoir un minimum de chiffre d'affaires annuel dans la réalisation de travaux de construction de six milliards (6 000 000 000) F CFA qui correspond au total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours ou achevés au cours des cinq (05) dernières années (2012-2016).
- avoir au cours des cinq (05) dernières années (2012-2016), réalisé avec succès en tant qu'entrepreneur principal au moins un (01) projet de nature et de complexité comparables aux travaux spécifiés dans la section II, avec une valeur minimum de trois milliards (3 000 000 000) FCFA.
- Raccordement équipement électrique et d'automatisme et télégestion.
- (b) Avoir accès à des financements tels que des avoirs liquides, ligne de crédits bancaires, autre que l'avance de démarrage éventuelle à hauteur d'un milliard cinq cent million (1 500 000 000) FCFA.
- (c) Disposer du matériel essentiel spécifié dans la section III- Critères d'évaluation du Dossier d'Appel d'Offres.
- (d) Disposer du personnel clé nécessaire spécifié dans la section III- Critères d'évaluation du Dossier d'Appel d'Offres.
- 12. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Cellule de Coordination Projet de Renforcement de l'alimentation en Eau potable en Milieu Urbain (PREMU), sise aux II plateaux-vallons, Cité LEMANIA, lot N° 1802 Cocody

Abidjan-Cote d'Ivoire

08 BP 2346 ABIDJAN
Numéro de téléphone : (225) 22 40 90 90
Numéro de télécopie : (225) 22 41 35 59
Email : pdimba@yahoo.fr

AVIS D'ENQUÊTE DE COMMODO ET INCOMMODO

Le Maire de la Commune d'Adjamé a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'en application du courrier en date 14/03/17/C.ADJ/SC relatif à l'ouverture de :

Une enquête de Commodo et Incommodo d'une durée de Quinze (15) Jours allant du 18 Avril 2017 au 01 Mai 2017 inclus est ouverte dans les bureaux de la Mairie d'Adjamé au sujet d'une parcelle du domaine public d'une superficie de Quatre mille cinq cent soixante-dix-sept (4577) mètres carrés sise en bordure de la voie menant au Zoo et faisant face au camp de gendarmerie Agban (Commune d'Adjamé) au profit de la Société AFRIQOIL aux fins d'y construire une station-service.

Monsieur OUATTARA KIGBAFORI AHMED, Chef de Service Domaine et Construction à la Mairie d'Adjamé, nommé Commissaire enquêteur par Arrêté Municipal de Monsieur le Maire, a qualité pour recevoir et enregistrer toutes les oppositions et observations qui pourraient être faites et ce, tous les jours ouvrables au bureau de la Direction des Services Techniques de la Mairie d'Adjamé contigu à Fraternîté matin.

Le Maire SYLLA Youssouf





•35 000 frs avec le coffret



Fraternité Matin acco coco

Disponible en librairie et à Fraternité Matin. Contacts : 20 30 60 00 postes 6042/6177 et 04 00 52 51. Edition limitée

À nos lecteurs

Vous êtes victimes d'abus, de vol ou d'escroquerie. Vous êtes témoin d'un accident, d'un braquage ou d'un fait insolite,

appelez les Faits divers de *Fraternité Matin* au : 20 30 60 00 / 20 37 06 66 / 05 87 12 94 / 05 07 76 60 / 07 41 31 31

Email: marc.yevou@fratmat.info/ mamadou. cisse@fratmat.info